

Inscriptions et Cotisations

- ▶ Toute personne peut devenir joueur du Martigny-Sports, il suffit d'en faire la demande en remplissant le formulaire d'inscription (fiche joueur) disponible en tout temps sur le site www.martigny-sports.ch
- ▶ Merci de communiquer rapidement les changements d'adresse, mail et téléphones. C'est pour nous important de pouvoir communiquer avec vous.
- ▶ L'affiliation à l'Association Suisse de Football pour l'obtention d'une licence personnelle pour chaque joueur est obligatoire. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin : d'une photo, d'une copie de la carte d'identité ou passeport ainsi que de la carte d'assurance maladie avec la fiche joueur remplie.
- ▶ Pour les membres/joueurs qui débudent le football, un délai d'essai de 3 semaines est d'ordinaire convenu avant une intégration définitive au Club.
- ▶ Le joueur est intégré à l'une des équipes de notre Club, en fonction de ses capacités et de son âge par la commission des juniors. Le forfait de CHF 31.- pour l'établissement la (re)qualification /licence obligatoire ou pour un transfert CHF 44.- est à la charge du joueur et sera facturé en plus de la cotisation.
- ▶ Le membre/joueur participe à la réussite du club (par exemple participation à l'organisation des manifestations du club, AG, ...) et parle de manière positive du club.
- ▶ Tout joueur paie une cotisation annuelle (voir tableau ci-après) et reste affilié au Club jusqu'à sa démission. Le montant des cotisations est fixé par le comité et validé lors de l'assemblée générale du Club. En cas de départ d'un joueur à l'inter-saison, la cotisation annuelle n'est pas remboursée, sauf cas spécial discuté avec le président. En cas d'arrêt de compétition temporaire, volontaire ou involontaire (blessures) le joueur reste membre du Club, son passeport joueur est maintenu et il est dès lors tenu de s'acquitter de la cotisation.
- ▶ Les joueurs pénalisés (amendes, cartons jaunes et rouges) de part leur comportement envers les arbitres, joueurs, staff ou spectateurs sont tenus de rembourser au Club le montant des amendes infligées par les associations compétentes (ASF-AVF-AGF-AVdF).

Montants des cotisations annuelles

| Catégorie | Cotisation |
|-------------------------------------|------------|
| Juniors Youth League | 400.- / an |
| Juniors A, B et C | 300.- / an |
| Juniors FF19 | 300.- / an |
| Juniors D et E + FF15 + FF12 | 250.- / an |
| Ecole de foot F et G | 100.- /an |

Frais administratifs uniques

| | |
|---|-------------|
| Forfait pour nouvelle qualification ou requalification | 31.- |
| Forfait pour transfert | 44.- |